



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Direction départementale
des territoires

Laon, le

30 JUL. 2010

Service Environnement

Unité gestion des Installations Classées pour
la Protection de l'Environnement, Déchets

Nos Réf. : 6340

Affaire suivie par : David LECOCQ

david.lecocq@aisne.gouv.fr

Tél. 03 23 24 65 49 Fax : 03.23.24.61.01

Courriel : ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr

**Information relative à l'avis tacite de l'autorité environnementale sur une demande
d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement**

Dénomination du projet : Régularisation administrative des installations
Pétitionnaire : Association RALLYE NOMADE
Site d'exploitation : 37 rue Bernard Lefevre – 02670 FOLEMBRAY
Parcelles cadastrales 464 et 465
Commune d'épandage : VERNEUIL-SOUS-COUCY

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 25 mai 2010.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-13 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé favorable depuis le 25 juillet 2010.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire ;
- sera joint au dossier soumis à enquête publique ;
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Pour le Préfet de l'Aisne et par délégation,
Le Directeur Départemental adjoint des Territoires


Philippe CARROT